

PORTANT REGLEMENTATION DES FORMALITES RELATIVES A
LA CREATION D'ENTREPRISE ET A L'EXERCICE DE TOUTES
ACTIVITES ENTREPRENEURIALES EN REPUBLIQUE DU BENIN

Jefe / DAE
Pou large signature
24/08/10

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
Date: 24/08/10
Arrivée N° 4834

- LE MINISTRE DU COMMERCE,
- LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,
DE LA LEGISLATION ET DES DROITS DE L'HOMME,
- LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,
- LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

- Vu la loi n°90 -032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 92-022 du 06 août 1992, portant institution d'une Chambre de Commerce et d'Industrie en République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2010-305 du 18 juin 2010, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2006-268 du 14 juin 2006, fixant la structure type des ministères ;
- Vu le décret n°2009-179 du 05 mai 2009, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce ;
- Vu le décret n°2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

2010-01-20
2010-01-20
2010-01-20

- Vu le décret n°2007-491 du 02 novembre 2007, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Vu le décret n° 2006-408 du 10 août 2006, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n°93-148 du 02 juillet 1993, portant approbation des statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Vu le décret n°2009-542 du 20 octobre 2009, portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises (GUFE) ;
- Vu les nécessités de service :

ARRETEMENT :

Article 1^{er} :

Le présent arrêté a pour objet de préciser les modalités d'accomplissement des formalités relatives à la création d'entreprise et celles relatives à l'exercice de toutes activités entrepreneuriales en République du Bénin.

Article 2 :

La personnalité juridique de toute personne physique, toute société et toute personne morale est acquise dès son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ou à tout registre professionnel.

Article 3 :

Toute personne physique, toute société et toute personne morale désireuse d'effectuer les formalités visées au présent arrêté est tenue de saisir le Guichet Unique de Formalisation des entreprises (GUFE).

Article 4:

Un tableau, joint en annexe au présent arrêté et qui en fait partie intégrante, détermine les formalités visées par les présentes dispositions, pour l'obtention des actes relatifs à la création et à l'exercice des activités entrepreneuriales.

Article 5:

Chaque administration ou organisme concerné par les formalités visées à l'article 4 est tenu par les coûts et délais fixés au tableau des formalités joint en annexe.

Article 6:

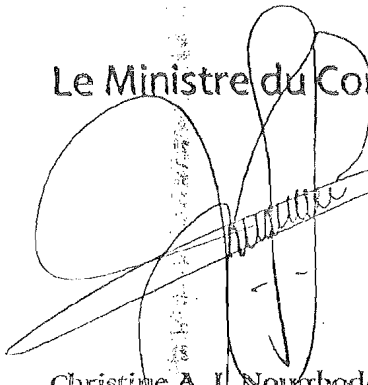
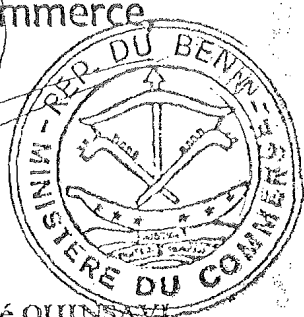
Toutes les administrations et tous les organismes concernés par l'objet du présent arrêté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de sa mise en œuvre.

Article 7:

Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié partout où besoin sera.

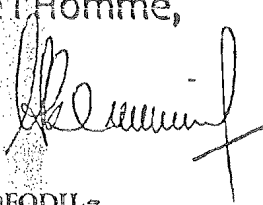
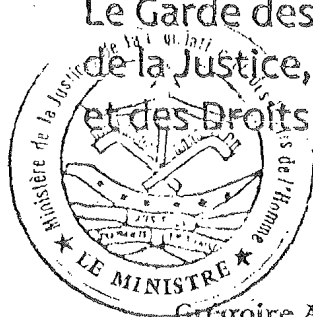
Cotonou, le 16 Juillet 2010

Le Ministre du Commerce

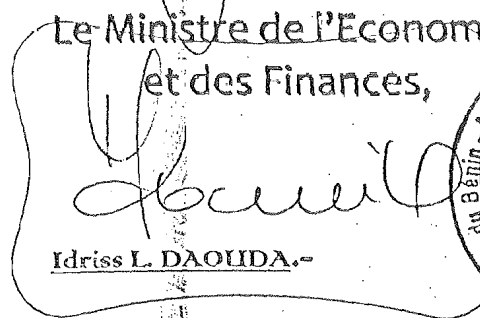
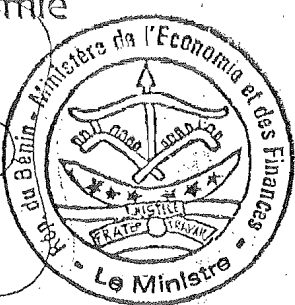
Christine A. I. Nougbodé OLIINSAVI

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Grégoire AKOFODJI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Idriss L. DAOUIDA

Le Ministre du Travail et de
la Fonction Publique, Porte-
Parole du Gouvernement,




Kouassi AGBOKPANZO

Ampliations : PR 10 – AN 6- CS 2- CC 2 – HCJ 2- CES 2-HAAC 2-SSG 4-MC 2-MJLDH 2 MEF2-
MTFP 2 AUTRES MINISTERES 24- CCIB 1-CES 1-ARCHIVES 02.

**TABLEAU DES FORMALITES DE
CREATION DES ENTREPRISES ET
D'EXERCICE DES ACTIVITES
ENTREPRENEURIALES
EN REPUBLIQUE DU BENIN**

AA
C/2

Nature de l'acte	Pièce à fournir	Coûts	Administration(s) ou organisme(s) concerné(s)	Délai (jours ouvrables)
Enregistrement des statuts et procès verbaux	<ul style="list-style-type: none"> - Statuts - Procès-verbaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Provisoirement suspendu (Statuts) - 2 500 F + Frais de timbre (Procès-verbaux) 	Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre (DDET)	04 h
Immatriculation aux registres A et B pour les nationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait d'acte de naissance du requérant - Extrait du casier judiciaire du requérant - Extrait d'acte de mariage, en tant que de besoin - Certificat de résidence - Copie du titre de propriété ou du bail du principal établissement - Copie de l'acte d'acquisition ou de l'acte de location-gérance, en cas d'acquisition d'un fonds ou de la location-gérance - Autorisation préalable d'exercer le commerce, le cas échéant. 	5 000 F	Grefe	08h
1 - (sociétés et personnes morales)	<ul style="list-style-type: none"> - Deux copies certifiées conformes des statuts - Deux exemplaires de déclaration de régularité et de conformité ou de la déclaration notariée de souscription de versement. - Deux exemplaires de la liste certifiée conforme des gérants, administrateurs ou associés tenus indéfiniment et 	12 000 F	Grefe	08h

	<ul style="list-style-type: none"> - personnellement responsables ou ayant pouvoir d'engager la société. - Deux extraits du casier judiciaire des personnes visées ci-dessus. - Un extrait de casier judiciaire du requérant, s'il est étranger. 			
Immatriculation au registre A pour étrangers (personnes physiques)	Mêmes pièces que pour les nationaux (personnes physiques)	7 000 F	Greffe	08 h
Immatriculation au registre B pour étrangers (sociétés et personnes morales)	Mêmes pièces que pour les étrangers	17 000 F	Greffe	06 h
Inscriptions modificatives au registre A (nationaux et étrangers)	<ul style="list-style-type: none"> - Acte de naissance - Elément de preuve de la modification (changement d'activités, renoncement à une activité etc.) 	9 100 F	Greffe	08 h
Inscriptions modificatives au registre B (nationaux et étrangers)	<ul style="list-style-type: none"> - Acte notarié relatif à la modification 	18 100 F	Greffe	08 h
Dépôts statuts, journaux et bilans (nationaux et étrangers)	<ul style="list-style-type: none"> - Deux exemplaires des statuts, des bilans ou des cahiers de charges. 	6 300 F + frais de timbres	Greffe	08 h
Modification des statuts : <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement du procès verbal et des statuts modifiés - Radiation du RCCM - Nouvelle immatriculation pour le nouveau siège social 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal - Statuts 	11 000 F	Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre (DDET) Greffe Greffe	08 h
Inscriptions modificatives aux registres A et B	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de commerce et de crédit mobilier - Statuts 	18 000 F	Greffe	08 h
Inscription au fichier de la CCIB (Entreprise individuelle) <ul style="list-style-type: none"> - Nationaux - Etrangers 	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du registre de commerce et du crédit mobilier - Liasse GUFÉ 	25000 F 100 000F	CCIB	04h

Inscription au fichier de la CCIB (Sociétés et personnes morales) - Nationaux - Etrangers	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie des statuts - Photocopie du registre de commerce et du crédit mobilier - Liasse GUFÉ 	25000 F 100 000 F	CCIB	04 h
Immatriculation ou 1ere cotisation à la CCIB (Entreprise individuelle) - Nationaux - Etrangers	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie du registre de commerce et du crédit mobilier - Liasse GUFÉ 	10 000 F 50 000 F	CCIB	04h
Immatriculation ou 1ere cotisation à la CCIB (Sociétés et personnes morales) - Nationaux - Etrangers	<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie des statuts - Photocopie du registre de commerce et du crédit mobilier - Liasse GUFÉ 	50 000 F 150 000 F	CCIB	04 h
Publication au journal officiel ou à tout autre journal d'annonces légales	<ul style="list-style-type: none"> - Extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier(RCCM) 	<ul style="list-style-type: none"> - 5 000 F (Entreprise Individuelle) - 40 000 f (sociétés et personnes morales) 	JORB ou Journal d'Annonces Légales	08 h
Déclaration d'existence au Service des Impôts.	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de commerce et du crédit mobilier - Statuts, les cas échéants 	Sans frais	Service des Impôts	04 h
Immatriculation à l'IFU	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de commerce et du crédit mobilier ; - Statuts ; - Photocopie de l' acte de naissance - Photocopie de la carte d'identité - 01 photo de chaque associé - Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 	Sans frais	Direction de l'Information et des Etudes (DGID)	08 h
Etablissement de la carte professionnelle de commerçant (Personnes physiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie extrait RCCM - Copie casier judiciaire datant de moins de trois mois - Quittance des cotisations à la CCIB de l'année en cours - Copie carte de séjour en cours de validité pour les 	5 000 F	Direction Générale du Commerce Intérieur	08h

	<ul style="list-style-type: none"> - étrangers - Copie attestation d'immatriculation à l'IFU - Copie agrément (pour les activités objet d'une réglementation spécifique) - Timbre fiscal de 500 F - Deux photos d'identité - Attestation d'immatriculation à la CNSS - Chemise à rabat 			
<p>Etablissement de la carte professionnelle de commerçant</p> <p>(Personnes morales)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En plus des pièces pour personnes physiques ci-dessus: - Copie des statuts et plutôt Timbre fiscal de 1 000 F 	5 000 F	Direction Générale du Commerce Intérieur	08 h
Carte d'Importateur	<ul style="list-style-type: none"> - En plus des pièces pour établissement de la carte professionnelle de commerçant pour personnes morales - Pièces justificatives d'un compte d'exploitation dans une banque locale - 03 photos d'identité 	5 000 F	Direction Générale du Commerce Extérieur	08 h
Inscriptions modificatives aux registres A et B	<ul style="list-style-type: none"> - Registre de commerce et de crédit mobilier - Statuts 	18 000 F	Grefe	08 h
Immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Entreprise individuelle</u> : <ul style="list-style-type: none"> • RCCM • Demande d'immatriculation de l'employeur • Etat de recensement du personnel - <u>Sociétés et personnes morales</u> <ul style="list-style-type: none"> • RCCM • Demande d'immatriculation de l'employeur • Statuts de la société • Etat de recensement du 		CNSS	Sans délai (Immédiatement)

	<ul style="list-style-type: none"> - personnel - <u>Affiliation du travailleur</u> <ul style="list-style-type: none"> • Avis d'embauchage • 02 Photos d'identité • Copie conforme ou photocopie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif du travailleur • Acte de naissance du travailleur 			
Déclaration d'Etablissement à la Direction Générale du Travail	<ul style="list-style-type: none"> • Copie RCCM • Photocopie carte nationale d'identité • 2 Liasses GUFE 	Sans frais	Direction Générale du Travail (DGT)	08 h
Prestations GUFE <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise individuelle - Sociétés et personnes morales 	-	20 000 F 40 000 F	GUFE	24 h

AA
gn